

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1488

17 juin 2008

SOMMAIRE

Accrue H29 S.A.	71397	Gestione Mercantile Azionaria Commerciale S.A.	71397
AGR United Holding S.A.	71397	Glofin A.G.	71380
AKT Investments S.à r.l.	71381	Hämelmaous S.A. & Cie, S.e.c.s.	71419
AL Fund Management (Luxembourg) S.A.	71422	HBI Lux Propco A S.à r.l.	71400
AL Fund Management (Luxembourg) S.A.	71422	ITW Participations S.à r.l.	71406
AL Investments	71423	Malou Corring S.à r.l.	71424
Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund	71404	Manulife European Investments (Luxembourg) S.à r.l.	71394
Alternative Strategy Advisory S.A.	71416	Margin of Safety Fund	71418
Anticimex Reinsurance S.A.	71418	Milux Holding S.A.	71419
Arka Participations S.A.	71398	Nordic Employers Mutual Insurance Association	71404
AstraZeneca Luxembourg	71406	Opticom S.à r.l.	71423
CLS Summit Alternative Fund	71409	Polaris Investment S.A.	71423
Cofide International S.A.	71396	Printemps Réassurance	71417
Compagnia Generale Mercantile Azionaria Holding S.A.	71397	Restaurant Chang Hong S.à r.l.	71380
Decobelux S.A.	71416	SIFC Hotel Development S.à r.l.	71391
Dominvest S.A.	71395	Simran Mediatech S.A.	71396
Ericsson Reinsurance S.A.	71405	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III S.à r.l.	71424
Eurasian Consulting S.à r.l.	71410	Tamaset S.A.	71406
European Quality Fund	71417	Ter Beke Luxembourg	71422
Fagus Multimanager	71393	The Modern Funds	71410
Ferges S.A.	71419	Thomson Finance S.A.	71400
Ficastor Holding S.A.	71399	Türkisfund	71409
Financière EGINE Holding S.C.A.	71399	Ubique Holding S.A.	71397
Florestimm S.à r.l.	71378	Vivai Lux S.A.	71405
Foncière de l'Est S.A.	71398	Zeus Participations S.A.	71406
Gauguin S.A.	71399		

Florengestimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.301.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "FLORENGESTIMMO S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la détention de patrimoine immobilier.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue,
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, né le 25/02/1966 à Woippy (FRANCE) demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue,
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par le gérant

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MIGNANI, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1650. - Reçu cent vingt-cinq Euros. 12.500.- à 1% = 125.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008014084/201/108.

(080010597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Restaurant Chang Hong S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 10, rue d'Ellange.

R.C.S. Luxembourg B 107.823.

Cession de parts nominatives sous seing privé

Le soussigné

Monsieur LIU Huanmin, pensionné, né à Zhejiang (Chine) le 04/01/1945, demeurant à L-5692 ELVANGE, rue d'Ellange n ° 10,

déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, 50 parts nominatives qu'il détient dans la société à responsabilité limitée «Restaurant Chang Hong s.à r.l.» avec siège social à L-5692 ELVANGE, rue d'Ellange n ° 10, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 29 mars 2005, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 958 du 29 septembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 107.823,

à Monsieur JI Zongfei, gérant technique, né à Zhejiang (Chine) le 05/02/1974, demeurant à L-5692 ELVANGE, rue d'Ellange n ° 10,

qui accepte, moyennant le prix global de 6.250 € (six mille deux cent cinquante euros), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées à partir de ce jour et il participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Fait à Elvange, le 14 décembre 2007.

LIU Huanmin / JI Zongfei

Le cédant / Le cessionnaire

Madame LIU Yongqin, agissant en sa qualité de gérante technique responsable du département débit de boissons et Monsieur JI Zongfei, agissant en sa qualité de gérant technique responsable du département restauration, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts nominatives comme dûment signifiée.

JI Zongfei / LIU Yongqin

Les gérants techniques

Référence de publication: 2008068321/3014/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Glofin A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 31.335.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue au siège social de la société le 25 septembre 2006 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg.
Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008066606/536/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

AKT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 138.485.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AKT Holdings Limited, a limited company, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PAGET-BROWN TRUST COMPANY Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 208013,

here represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "AKT Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to

guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3 The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

By way of derogation to article 13.1 of the Articles, the first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and Payment

AKT Holdings Limited, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each and it fully pays them up by a contribution in kind consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each (the Shares) it holds in the share capital of AKT Holdings S.à r.l. (Luxco), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, such Shares having an aggregate accounting value in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), representing one hundred per cent (100%) of the share capital of Luxco.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated April 30, 2008, issued by the management of AKT Holdings Limited and the management of Luxco that:

"1. AKT Holdings Limited is the owner of the Shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of Luxco.

2. The Shares are fully paid-up.

3. AKT Holdings Limited is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of Luxco, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on general accepted accounting principles, the worth of the Shares is valued at least at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) as per the attached balance sheet dated April 30, 2008 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Costs

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the shares from AKT Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at two (2). The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr John B. Mills, consultant, born on February 28, 1969 in Cape Town (South Africa), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Hermanus R.W. Troskie, consultant, born on May 24, 1970 in Amsterdam (The Netherlands), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AKT Holdings Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PAGET-BROWN TRUST COMPANY Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman KY1-1102, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 208013,

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "AKT Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant de Catégorie A et un (1) gérant de Catégorie B (à chaque fois, soit en

personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou Visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige l'accord unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés endéans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, et respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

AKT Holdings Limited, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts sociales) qu'elle détient dans le capital social de AKT Holdings S.à r.l. (Luxco), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ces Parts sociales ayant une valeur comptable totale d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représentant cent pour cent (100%) du capital social de Luxco.

L'apport en nature des Parts sociales à la Société, d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 30 avril 2008, émis par la direction de AKT Holdings Limited et de Luxco que:

"1. AKT Holdings Limited est le propriétaire des Parts sociales, représentant cent pour cent (100%) du capital social de Luxco.

2. Les Parts sociales sont entièrement libérées.

3. AKT Holdings Limited est le seul autorisé à détenir les Parts sociales et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Parts sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts sociales et aucune des Parts sociales n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à exiger que les Parts sociales lui soient cédées.

6. Conformément à la loi applicable et aux statuts de Luxco, les Parts sociales sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Parts sociales seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts sociales d'après le bilan au 30 avril 2008 ci-joint est évaluée à au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et depuis cette évaluation, aucun changement matériel ne s'est produit, qui aurait déprécié l'apport versé à la Société."

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans l'acquisition par la Société de toutes les parts sociales d'AKT Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 à Cape Town (Afrique du Sud), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Hermanus R.W. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18580. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065073/242/556.

(080072525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 35.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on April 18, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 23, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-three million Korean Won (KRW 33,000,000) to an amount of thirty-five million Korean Won (KRW 35,000,000) by the issuance of two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of forty-eight thousand seven hundred eighty-seven Korean Won (KRW 48,787.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-three million Korean Won (KRW 33,000,000) to an amount of thirty-five million Korean Won (KRW 35,000,000) by the issuance of

two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to two thousand seventy-two United States Dollars and forty-one Cents (USD 2,072.41), being the equivalent of two million forty-eight thousand seven hundred eighty-seven Korean Won (KRW 2,048,787.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 988.60, of which two million Korean Won (KRW 2,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and forty-eight thousand seven hundred eighty-seven Korean Won (KRW 48,787.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two thousand seventy-two United States Dollars and forty-one Cents (USD 2,072.41), being the equivalent of two million forty-eight thousand seven hundred eighty-seven Korean Won (KRW 2,048,787.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at thirty-five million Korean Won (KRW 35,000,000) represented by thirty-five (35) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 avril 2008, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro 110.942 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Monsieur Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions de Won coréens (KRW 33.000.000,-) à un montant de trente-cinq millions de Won coréens (KRW 35.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 48.787,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions de Won coréens (KRW 33.000.000) à un montant de trente-cinq millions de Won coréens (KRW 35.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à deux mille soixante-douze dollars américains et quarante et un Cents (USD 2.072,41) équivalant à deux millions quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 2.048.787,-) au taux de change de USD 1 = KRW 988,60, dont deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 48.787,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de deux mille soixante-douze dollars américains et quarante et un Cents (USD 2.072,41) équivalant à deux millions quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 2.048.787,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq millions de Won coréens (KRW 35.000.000,-) représenté par trente-cinq (35) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréen (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. COSTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008. Relation: LAC/2008/17482. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008062486/242/141.

(080070313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Fagus Multimanager, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 64.333.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fagus Multimanager
The Bank of New York (Luxembourg) S.A.
Petra Ries / David Micallef
Compliance Officer / Managing Director

Référence de publication: 2008064809/1163/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Manulife European Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.635.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the thirteenth of November.

Before Us M^e Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Manulife Holdings (Bermuda) Limited, a company duly incorporated under the law of Bermuda, having its registered office in Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM12, Bermuda, registered at the Bermuda Registrar of Companies under the registration number 29759,

duly represented by M^e Laurent BIZZOTTO, avocat, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearing party, represented as hereabove stated, has reported and requested the notary to note as follows:

Manulife European Investments (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre du Commerce et des Sociétés") under number B 100.635 (hereinafter the "Company"), has been incorporated by a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary then residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg on April 23, 2004, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C 676 of July 1, 2004.

The share capital of the Company is amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

By virtue of a deed dated December 28, 2006, Manulife European Holdings (Bermuda) Limited, a company duly incorporated under the law of Bermuda, having its registered office in Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM12, Bermuda, registered at the Bermuda Registrar of Companies under the registration number 35212 has transferred five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each to Manulife Holdings (Bermuda) Limited, prenamed;

The appearing party holds the entirety of the shares of the Company;

By the present deed, the appearing party decides the anticipated dissolution of the Company with immediate effect;

The appearing party, as the liquidator of the Company, states that all the liabilities of the Company have been paid;

That the activity of the Company has ceased;

That all the assets have been transferred to the single shareholder who will take in charge all the potential liabilities of the dissolved company;

Therefore the liquidation of the Company shall be considered as completed and closed;

Entire discharge is given to the managers of the Company;

All the corporate units that have been issued shall be cancelled;

The books and documents of the Company are kept for five (5) years at the last registered office of the Company;

Concerning the publication and the filing, all powers are given to the holder of copies of the present act.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Manulife Holdings (Bermuda) Limited, une société constituée en conformité avec la loi des Bermudes, établie et ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM12, Bermudes, immatriculé au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 29759,

Ici représentée par Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées;

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter comme suit:

Que la société à responsabilité limitée Manulife European Investments (Luxembourg) S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.635 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 676 du 1^{er} juillet 2004;

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) chacune;

Qu'en vertu d'un acte de transfert en date du 28 décembre 2006, la société Manulife European Holdings (Bermuda) Limited, dûment constituée sous la loi des Bermudes, établie et ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM12, Bermudes, immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 35212 a transféré cinq cents (500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25) chacune, à Manulife Holdings (Bermuda) Limited, préqualifiée.

Que le comparant demeure propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;

Que l'activité de la Société a cessé;

Que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

Qu'il y a lieu de procéder à la destruction des parts émises;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. BIZZOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35870. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2007141523/242/93.

(070165087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Dominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.230.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2008

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN et Luc VERELST en remplacement de Monsieur Jean LAMBERT et Monsieur Patrice YANDE démissionnaire.

Le mandat de Luc VERELST venant à échéance, l'Assemblée décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST: Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Les mandats d'administrateurs de Claudine BOULAIN et EDIFAC S.A. viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Claudine BOULAIN et EDIFAC S.A. sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

DOMINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008069087/1022/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Cofide International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.604.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 25 avril 2008 au siège social de la Société

Résolutions

- Nomination de M. Carlo De Benedetti comme Président et Administrateur-délégué de la Société;

- Le conseil d'administration sera composé comme suit:

Carlo De Benedetti, président et Administrateur-délégué

Pierluigi Ferrero, administrateur avec signature conjointe de type A

Roger Burri, administrateur avec signature conjointe de type B

Philippe Morales, administrateur avec signature conjointe de type B

Carlo Schlessler, administrateur avec signature conjointe de type B

Le conseil d'administration de la Société a confirmé les pouvoirs donnés à Mme Monica Porfilio par le Conseil d'administration de la Société tenue le 28 avril 2003, ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Cofide International S.A.

Pierluigi FERRERO / Monica PORFILIO

Référence de publication: 2008068421/1883/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Simran Mediatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.591.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 mars 2008, que:

1. L'assemblée a décidé de révoquer Monsieur Nick PHILLIPS de sa fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat.

2. L'assemblée a décidé de nommer, Monsieur Jose Isaac MENDOZA, VP Business Development, né le 2 février 1969 à Madrid (Espagne), demeurant à Calle Peñalara, 10 Port 1 1° A, E-28224 Pozuelo de Alarcon, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

En conséquence de la résolution qui précède, le nombre des Administrateurs est fixé à 4 membres et le Conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Callan,
- Monsieur Reginald Bursens,
- Monsieur François Georges, and
- Monsieur Jose Isaac Mendoza.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

SIMRAN MEDIATECH S.A.

François GEORGES / Alan CALLAN

Référence de publication: 2008068612/5710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Gestione Mercantile Azionaria Commerciale S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.540.

Ubique Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.925.

Compagnia Generale Mercantile Azionaria Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.349.

Accrue H29 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.228.

AGR United Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.227.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 22 mai 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915.

- GESTIONE MERCANTILE AZIONARIA COMMERCIALE S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, a été dénoncé en date du 23 mai 2005

- UBIQUE HOLDING S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 23 mai 2005

- COMPAGNIA GENERALE MERCANTILE AZIONARIA HOLDING S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 23 mai 2005

- ACCRUE H29 S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 23 mai 2005

- AGR UNITED HOLDING S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 23 mai 2005.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Copie conforme à l'original
M^e Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2008068466/8834/48.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07971. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07973. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07974. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07975. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07976. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

(080076749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

(080076753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

(080076757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

(080076760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Foncière de l'Est S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

R.C.S. Luxembourg B 58.225.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS S.à r.l., ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, dénonce à compter du 23 mai 2008 le siège social de la société Foncière de l'Est S.A., société anonyme, domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 58.225.

Le contrat de domiciliation effectif depuis le 1^{er} janvier 2004 entre la Société MAS S.à r.l. et Foncière de l'Est S.A. prend donc fin à compter du 23 mai 2008.

Foncière de l'Est S.A. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse à compter du 23 mai 2008.

Munsbach, le 23 mai 2008.

MAS S.à r.l.
Stewart Kam Cheong
Gérant

Référence de publication: 2008067175/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Arka Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, am Hueschterterboesch.

R.C.S. Luxembourg B 89.835.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/01/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018113/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Gauguin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 65.482.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038003/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Financière Egine Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 9.857.

Le bilan au 30 juin 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008065054/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01665. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Ficastor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 70.641.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FICASTOR HOLDING S.A.

Philippe RICHELLE / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008068839/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07209. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

HBI Lux Propco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.550.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 4 avril 2008

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Marc Torbick en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérante, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008068456/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Thomson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Thomson Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg, of December, 13, 1993, published in the Mémorial C number 79 of March, 2, 1994, and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45.994 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of December 21, 2007 published in the Mémorial C, number 439 of February 20, 2008.

The meeting was declared open at 9.15 a.m. with Mr Tom Loesch, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor Dalrymple, director, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred United States dollars (USD 100.-) so as to raise it from its present amount of five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand one hundred United States dollars (USD 5,631,719,100.-) to five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand two hundred United States dollars (USD 5,631,719,200.-).

2 To issue, two (2) new shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares and full payment of the nominal value of these new shares together with an aggregate share premium of two billion five hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States dollars (USD 2,599,999,900.-) by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred United States dollars (USD 100.-) so as to raise it from its present amount of five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand one hundred United States dollars (USD 5,631,719,100.-) to five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand two hundred United States dollars (USD 5,631,719,200.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue, two (2) new shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Thomson Holdings S.A., a société anonyme, with registered office at Luxembourg, 7, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.691, represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on April 29th 2008, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The quoted company declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share and to fully pay the nominal value of these shares as well as an aggregate share premium of two billion five hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States dollars (USD 2,599,999,900.-) by a contribution in kind consisting of two thousand six hundred (2,600) class B preferred shares of InterText Group Limited, a company governed by the laws of England and Wales, with registered office at First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, London W1A 4YG England (The "Contribution").

The contribution represents a value in aggregate amount of two billion six hundred million United States dollars (USD 2,600,000,000.-).

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscriber stated that a report has been drawn up by Hans Peter Krämer, réviseur d'entreprises, on 29 April 2008, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"On the basis of the work performed, as outlined above, we have no observation to make on the total value of the Contribution In Kind which is at least equal to two shares of a par value of USD 50.00 to be issued in exchange for the contribution together with a total issue premium of USD 2,599,999,900.00."

A copy of this report after having been initialled "ne varietur" by the members of the office and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The subscribed capital of the Corporation is set at five billion six hundred thirty one million seven hundred nineteen thousand two hundred United States dollars (USD 5,631,719,200.-) divided into one hundred twelve million six hundred

thirty four thousand three hundred eighty four (112,634,384) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share."

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the share capital of InterText Group Limited, a company with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase were estimated at EUR 7,500.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.30 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person(s), the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person(s), known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person(s) signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Thomson Finance S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C sous le numéro 79 du 2 mai 1994, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.994 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 439 du 20 février 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.15 heures sous la présidence de M. Tom Loesch, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire M. Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Gregor Dalrymple, directeur, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.631.719.100,-) à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.631.719.200,-).

2 Emission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et de la libération intégrale de la valeur nominale de ces actions et une prime d'émission totale de deux milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.599.999.900,-) par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présent ou représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.631.719.100,-) à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille deux cents dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.631.719.200,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Thomson Holdings S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.691, représentée par M. Tom Loesch, avocat de résidence au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2008 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La société citée a déclaré souscrire deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) et libérer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de deux milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.599.999.900,-), par un apport en nature consistant en deux mille six cents (2.600) actions privilégiées de catégorie B de InterText Group Limited, une société régie par le droit d'Angleterre et du Pays de Gales, ayant son siège social à First Floor, The Quadrangle, 180 Wardour Street, London, W1 A 4YG England (les «Apports»).

Les Apports représentent un montant total de deux milliards six cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.600.000.000,-).

Le souscripteur a déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des Apports.

Le souscripteur a déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable des Apports à la Société.

Le souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par Hans Peter Krämer, réviseur d'entreprise, en date du 29 avril 2008, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué.

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Sur base de notre examen, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à faire concernant la valeur globale de l'apport en nature, qui est au moins égal aux 2 actions d'une valeur nominale de USD 50,- à être émises en contrepartie de l'apport avec une prime d'émission total de USD 2.599.999.900,00.»

Copie de ce rapport après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux (2) parts sociales nouvelles au souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.631.719.200,-) divisé en cent douze millions six cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt quatre (112.634.384) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de plus de 65% des actions émises par InterText Group Limited, ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital ont été estimés à 7.500,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 9.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au(x) comparants, connu(s) du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, N. GAUZES, G. DALRYMPLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2008. Relation: LAC/2008/18085. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008065893/206/210.

(080073878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Nordic Employers Mutual Insurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 9, rue J.B. Fresez.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 1986, publié au Mémorial Spécial des Sociétés et Associations au Luxembourg n° 68 du 17 mars 1986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORDIC EMPLOYERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION

Signature

Référence de publication: 2008065454/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02408. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.645.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

En date du 14 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2007, de Monsieur Anton Kirchmair en qualité d'Administrateur
- d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2007, de Monsieur Harald Wanke en qualité de Président et d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 31 décembre 2007, de Monsieur Manfred Kunze, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Harald Wanke, démissionnaire
- de ratifier la cooptation, avec effet au 31 décembre 2007, de Monsieur Dennis de Jong en qualité d'Administrateur
- de renouveler le mandat de Monsieur Manfred Kunze en qualité d'Administrateur et de Président pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler les mandats de Monsieur Dennis de Jong et de Monsieur Wolfgang Mayer en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008069277/1024/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Ericsson Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.842.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 20 mai 2008*

L'Assemblée Générale du 20 mai 2008 fixe le nombre des administrateurs à 3 et décide de réélire:

- Monsieur Vidar MOHAMMAR
- Madame Charlotte BARNEKOW
- Monsieur Richard FLEETWOOD

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour la société ERICSSON REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008069272/682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Vivai Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.534.200,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 124.184.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mai 2008

Omissis.

Huitième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs Marco Sterzi, Francesca Docchio et Xavier Mangiullo ainsi que du commissaire aux comptes Vincenzo Bosco décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé comme suit:

Administrateurs:

- Fabio Gasperoni, né le 4 août 1978 à Rome, Italie et résident professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
- Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966 résidente professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
- Celine Bonvallet, née le 07 mai 1972, à Evreux, France et résidente professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Fin-Contrôle SA, avec adresse au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg

Le mandat des nouveaux membres du conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Fabio Gasperoni

Administrateur

Référence de publication: 2008068611/1142/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Tamaset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 125.972.

Le bilan du 21.03. au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068908/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04684. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 85.382.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2008068922/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04773. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

AstraZeneca Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehrlange, 7B, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 20.733.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 août 2007

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

a) Madame Françoise BARTOLI, Administrateur de société, demeurant à B-1050 Bruxelles, 39, rue Alphonse Renard, Administrateur-délégué.

c) Madame Béatrice RONFLE-NADAUD, Directeur financier, demeurant à B-1180 Bruxelles, 17, rue Alphonse XIII.

d) Monsieur Piet SCHUTYSER, Gérant, demeurant à B-9520 Sint-Lievens-Houtern, Martkplein, 32.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 août 2007 que le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de trois ans, se terminant à l'Assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour AstraZeneca Luxembourg S.A.

Françoise BARTOLI

Référence de publication: 2008065853/8733/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02253. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Zeus Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 133.802.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- CARDALE OVERSEAS INC, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Regina ROCHA MELANDA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée le 22 juin 2004.

2.- TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Gaby TRIERWEILER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale lui délivrée le 22 juin 2004.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ZEUS PARTICIPATIONS S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. Elle a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un administrateur.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- CARDALE OVERSEAS INC, préqualifiée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- TASWELL INVESTMENTS LTD, préqualifiée, une action	<u>1</u>
TOTAL: trois cent vingt actions	320

Les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Domenico SCARFO, consultant, né à Celle Di Bulgheria (Italie), le 12 avril 1956, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Riva Albertolli, 1,
- Madame Gabrielle TRIERWEILER, employée privée, né à Luxembourg, le 7 août 1951, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet,
- Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR, employée privée, née à Trèves (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

71409

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Alex BENOY, réviser d'entreprises agréé, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. ROCHA MELANDA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36284. — Reçu trois cent vingt euros (1% = 320.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2007141526/242/131.

(070164627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Türkisfund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 61.596.

—
*Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire
lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2008*

En date du 21 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'élire Monsieur Gürman Tevfik en qualité de Président du Conseil d'Administration

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069276/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

CLS Summit Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.596.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2008

En date du 7 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Marie Rinié, de Monsieur Christophe Lhote, de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Frédéric Durand et de Madame Bernadette Alexander en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

- de renouveler le mandat de Monsieur Christophe Lhote en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069280/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

The Modern Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2008

En date du 2 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 29 février 2008, de Monsieur Michael Elmgren en qualité d'Administrateur
- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Steen Bryde en qualité de Président et d'Administrateur
- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Henrik Juul en qualité d'Administrateur
- d'élire Monsieur Claus Orskov, Gothersgade 107, DK-1123 Copenhagen K, en qualité d'Administrateur et Président pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- d'élire Monsieur Henrik Lasse Lindblad, Ellebakkevej 3B, DK-3140 Alsgerde, et Monsieur Steen Sorensen, Vilvordehoj 7, DK-2920 Charlottenlund, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Madame Ulrika Nathhorst Jener en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069281/1024/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Eurasian Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 135.511.

STATUTES

In the year 2008, on the 22nd of January;

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Olimjon SHADIEV, director, residing at 45, rue Siggy vu Letzebuerg in Luxembourg (L-1933), Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Hervé PONCIN, by virtue of a proxy delivered on January 18th, 2008, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, in the capacity in which he act, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which he form:

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Objects. The object of the Company is to provide consultancy services, including economics consultancy, in particular in Eurasian countries.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company"). For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary, A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "EURASIAN CONSULTING S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital. The share capital is fixed at twelve thousand and four hundred euro (12.400.-Eur) represented by one hundred and twenty-four (124) shares with a nominal value of one hundred euro (100.-Eur) each.

Art. 7. Changes to Share Capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Ranking. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shareholders. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfers. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Register of Shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 12. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or several manager(s). The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. As long as there is only one manager the Company shall be bound by his sole signature and as soon as there are two or more managers by the joint signature of any two managers.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The manager(s) shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders.

The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these Articles.

Art. 14. Management Liability. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 15. Shareholders Matters. In the case of a single shareholder, said shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

Art. 18. Statutory Reserve and Dividends. The credit balance of the profit and loss account of the Company, after deduction of general expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year an amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the statutory reserve. This allocation shall cease to be compulsory when the statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued capital, but such allocation shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has reduced to below the statutory minimum.

The balance of the annual net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 20. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2008.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed a number of shares and have paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Mr Olimjon SHADIEV, prenamed:	12.400	124
TOTAL:	12.400	124

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of twelve thousand and four hundred euro (12.400.- EURO) is as of now available to the company.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.500.- Euro.

General meeting of shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions.

1. Is appointed as sole Manager for an undetermined period of time:

- Mr Olimjon SHADIEV, company director, born on June 26, 1973 in Tashkent, Uzbekistan, residing at 45, rue Siggy vu Letzebuerg in Luxembourg (L-1933), Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound in all matters by his sole signature.

2. The Company shall have its registered office at 45, rue Siggy vu Letzebuerg in Luxembourg (L-1933), Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille et huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mr Olimjon SHADIEV, administrateur, demeurant à 45, rue Siggy vu Letzebuerg à Luxembourg (L-1933), Grand-Duché de Luxembourg, représenté aux fins des présentes par Mr Hervé PONCIN, aux termes d'une procuration délivrée en date du 18 janvier 2008, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prestation de services de conseils, incluant tous conseils économiques, en particulier dans les pays d'Eurasie.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée". Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société, si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance

aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination "EURASIAN CONSULTING S.à.r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du gérants, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400.-Eur) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100.-Eur) chacune.

Art. 7. Modifications du Capital Social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Rang des parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales émises.

Art. 9. Associés. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transferts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 12. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut/ peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par sa seule signature, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du/des gérant(s).

Le(s) gérant(s) aura/auront le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le(s) gérant peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu de la Loi ou des Statut.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. Pouvoirs des Associés. En cas d'associé unique, il exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un bilan, et, si nécessaire, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 18. Réserve légale et dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net de la Société.

Chaque année, sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être reprise jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve en dessous du minimum légal.

Le solde du bénéfice annuel pourra être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Art. 19. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 20. Dispositions finales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
Mr Olimjon SHADIEV, prénommé:	12.400	124
TOTAL:	12.400	124

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.500.-Euro.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olimjon SHADIEV, administrateur de sociétés, né le 26 juin 1973 à Tashkent, Uzbekistan, demeurant au 45, rue Sigg y vu Letzebuerg à Luxembourg (L-1933), Grand-Duché de Luxembourg.

La Société sera en toute matière valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi au 45, rue Sigg y vu Letzebuerg à Luxembourg (L-1933), Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 23 jan. 2008, Relation: EAC/2008/992. — Reçu soixante-deux euros 12.400 € à 0,5%: 62 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008017291/272/299.

(080014978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Alternative Strategy Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2008

En date du 15 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 8 octobre 2007, de Monsieur Philippe Durand en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 8 octobre 2007, de Monsieur Olivier Storme, en qualité d'Administrateur et de Président, en remplacement de Monsieur Philippe Durand, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Madame Sandrine Leclercq, de Monsieur Jean-Marie Rinié et de Monsieur Olivier Storme en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Storme en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SARL en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069283/1024/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Decobelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.089.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 13 avril 2006, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008;

la société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 29 juillet 2005, a désigné Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008;

la société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 13 avril 2006, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

DECOBELUX S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008058497/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.921.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2008

En date du 21 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Carl Bernadotte en qualité d'Administrateur et de Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- de renouveler les mandats de Monsieur Ulf Buhne, Monsieur Lawrence C. Chapin et Monsieur Philippe Bens en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069284/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Printemps Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.692.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 13 mai 2008*

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Gilles LINARD,

- Madame Anne-Marie FOURNIER,

- Monsieur Gérard MOTHE,

- Monsieur Daniel FROMENTIN,

- Monsieur Hervé MONIN, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Pour la société PRINTEMPS REASSURANCE

ACSG (EUROPE)

Signature

—
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu à Luxembourg le 13 mai 2008*

Le Conseil élit Monsieur Gilles LINARD, Président du Conseil d'Administration.

Pour la société **PRINTEMPS REASSURANCE**

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2008069271/682/35.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Anticimex Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.005.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 7 mai 2008*

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Mikael ROOS,
- Monsieur Mats SAMUELSSON,
- Monsieur Karl-Ove ANDERSSON,
- Madame Clare HARGREAVES.

L'Assemblée nomme DELOITTE S.A., comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour la société **ANTICIMEX REINSURANCE S.A.**

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008069273/682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.649.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

En date du 14 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Philip Boylan en qualité d'Administrateur
- de renouveler le mandat de Monsieur John Mills en qualité de Président et d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler les mandats de Monsieur David Pastel, de Monsieur Yves-Pascal Pelcener et de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069274/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Milux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 90.508.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49886 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008069646/211/11.

(080078099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Hämelmaous S.A. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6466 Echternach, 18, rue de Mungenast.
R.C.S. Luxembourg B 107.479.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069491/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07241. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Ferges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.315.

L'an deux mil huit, le six mai.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FERGES S.A.", avec siège social à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse, constituée par acte notarié du 15 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 700 du 6 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange, qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine FARDEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vadim Kharin, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Déclarer que la société est composée d'un seul actionnaire et procéder à la refonte des statuts pour avoir des statuts adaptés au fonctionnement d'une société anonyme unipersonnelle.

2) Accepter la démission de:

- Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-La-Loue, (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

- Monsieur Philippe Naveaux, employé privé, né à Virton, (Belgique), le 14 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

en leur qualité d'Administrateurs de la société.

3) Confirmer Monsieur Vadim Kharin, avocat, né à Krasnoyarsk, (Russie), le 31 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse, en qualité de seul Administrateur et d'Administrateur délégué de la société.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires

des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte partielle des statuts pour avoir des statuts adaptés au fonctionnement d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société sont modifiés en leurs articles 7, 8, 11 et 13 comme suit

« **Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Lorsque à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration peut voir sa composition réduite à un seul Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiant la nomination du membre coopté.»

« **Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Lorsque le conseil d'administration se compose d'un Administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et l'Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.»

« **Art. 11.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.»

« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2e jour du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.»

« **Art. 13.** Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-La-Loue, (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et

- Monsieur Philippe Naveaux, employé privé, né à Virton, (Belgique), le 14 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Ces personnes avaient été nommées en qualité d'administrateurs lors de l'assemblée générale des actionnaires du quinze décembre 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer en tant qu'Administrateur unique et d'Administrateur délégué de la société Monsieur Vadim Kharin, avocat, né à Krasnoyarsk, (Russie), le 31 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, S. FARDEL, V. KHARIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008, LAC/2008/18630. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069516/220/141.

(080078156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

En date du 14 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la cooptation, avec effet au 10 avril 2008, de Monsieur Bernard Lozé en qualité de Président du Conseil d'Administration
- de renouveler les mandats de Maître Pierre Delandmeter, de Monsieur Patrick Kleinberg et de Monsieur Bernard Lozé en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Monsieur Bernard Lozé en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Monsieur Bruno Abbate, Alter Audit SARL, en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069278/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.935.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'administration

En date du 10 avril 2008, le conseil d'administration d'AL Fund Management (Luxembourg) S.A. a décidé:

- d'accepter la nomination, avec effet au 10 avril 2008, de Monsieur Bernard Lozé, Lozé & Associés, 43, avenue Marceau, F-75116 Paris, en qualité de Président du Conseil d'Administration, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008069279/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Ter Beke Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.550.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 2 mai 2008*

«L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur René STEVENS, résidant professionnellement Beke 1, B-9950 WAARSCHOOT
- Monsieur Marc HOFMAN,
- Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant Deloitte S.A. dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.»

Pour la société **TER LUXEMBOURG**
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008069270/682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Polaris Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.179.

A l'attention du Conseil d'Administration de Polaris Investment S.A.

c/o CACEIS Bank Luxembourg

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Par la présente, je soussigné, Massimo Torchiana, vous informe de ma démission en qualité d'Administrateur et de Dirigeant de Polaris Investment S.A., avec effet au 1^{er} mai 2008.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Massimo Torchiana.

Référence de publication: 2008069275/1024/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

AL Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

En date du 14 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Vincent Marc, de Monsieur Patrice Pailloux, de Monsieur Bernard Lozé, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, de Maître Pierre Delandmeter et de Monsieur Eric Thivolet en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2009

- de renouveler le mandat de Monsieur Bernard Lozé en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2009

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069282/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Opticom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.703.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 12 décembre 2006, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales et l'article 1690 du code civil, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 21 mai 2008, référence: LSO CQ/05505,

il a été cédé:

par Madame Oriane ORTOLANI, opticienne, demeurant à Luxembourg, 32, rue Jos Hansen, à Monsieur Alain GASPARD, opticien, demeurant à Oetrang, 15, im Medenpoull, QUATRE (4) parts sociales de la société OPTICOM S.à r.l.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.
Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008069610/220/19.

(080078175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Malou Corring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 31, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 105.476.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069495/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07243. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.436.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren geht folgendes hervor:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in der Gründungsakte irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;

2. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV ist in der Gründungsakte mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;

3. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:

a. Herr Jost-Albrecht Nies, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

b. Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;

c. Herr Hilmar Friedrich-Rust, Falkensteiner Str. 19, D-61476 Kronberg im Taunus.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008015410/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.
